



COMMUNE DE GRANGES (VEVEYSE)

Granges, le

Convocation

Les citoyennes et citoyens de la commune de Granges (Veveyse) sont convoqués en assemblée communale le **mardi 14 mai 2024 à 20h00 à la salle communale, au bâtiment de la Léchère 2b.**

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023** (il ne sera pas lu)
- 2. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques, pour l'année fiscale 2023 uniquement, de 89 % à 79 %**
 - 2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2023 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques.
 - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.3 Approbation
- 3. Comptes 2023** (ils ne seront pas lus)
 - 3.1 Compte de résultats
 - 3.2 Compte des investissements
 - 3.3 Présentation du bilan
 - 3.4 Rapport de la fiduciaire
 - 3.5 Rapport et préavis de la commission financière
 - 3.6 Approbation
- 4. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value** (il ne sera pas lu)
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 4.3 Approbation
- 5. Rapports des commissions communales**
 - 5.1 Rapport de la commission d'aménagement
 - 5.2 Rapport de la commission des naturalisations
 - 5.3 Rapport de la commission de l'énergie et environnement
 - 5.4 Rapport de la commission en faveur des jeunes apprentis et étudiants
- 6. Informations communales**
- 7. Divers**

Le procès-verbal de la dernière assemblée, les comptes 2023 et les divers documents en lien avec cette assemblée sont disponibles sur notre site Internet www.granges-veveyse.ch. Ils peuvent aussi être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal